

11. 187 b)

PB

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTES EUROPEENNES

Bruxelles, le 30 mai 1978.

CdA/yl - D/n° 468

10161       
~~8/5~~ 6 PB

DELEGATION POUR L'ELARGISSEMENT  
Portugal - Espagne

*D'Ansembourg.*

EXPOSE A BRUXELLES LE 31 MAI 1978

devant

Conseil Général des Pyrénées - Atlantiques

C'est le hasard qui a voulu que ce soit un néerlandais qui vous parle de l'adhésion de l'Espagne à la Communauté. Pour nous autres néerlandais, l'Espagne c'est encore le duc d'Albe, la tête du Comte d'Egmont. De loin, il semble que l'Espagne depuis la fin du 16ème siècle et en tout cas depuis la guerre de succession s'est renfermée sur elle-même, s'est isolée ou a été isolée du reste de l'Europe en s'orientant sur la mer, sur l'Amérique latine ; les Pyrénées devenant une barrière infranchissable la France se développe sans contact aucun, ni social, ni culturel, ni économique avec son voisin espagnol qui, encore dans ce 20ème siècle, a connu une guerre civile, un régime fasciste.

C'est notre façon de voir l'Espagne de loin, d'une distance trop grande pour distinguer les détails et, ni les belles plages de la Costa Brava ni le fait que notre Kruyff est l'idole de tous les espagnols ne peut changer cette vue.

Ce n'est d'ailleurs pas tout à fait faux cette idée de l'isolement de l'Espagne depuis trois ou quatre siècles et, certainement depuis la dernière guerre mondiale, cet isolement était en contraste frappant avec le mouvement européen et mondial d'intégration, de regroupement des alliances et de mondialisation des conceptions. L'Espagne doit attendre 10 ans, jusqu'en 1955, pour être admise à l'O.N.U., ce n'est qu'en 1957 qu'elle adhère à l'O.C.D.E. mais à l'O.T.A.N., elle n'a toujours pas adhéré malgré ses excellents rapports avec les Etats-Unis, mais ce qui est le plus

*J*

remarquable, l'Espagne, 10ème nation industrielle du monde, ne fait pas partie, n'avait jamais demandé à faire partie d'aucun des deux groupements commercial-économique-politique de l'Europe, la Communauté et l'A.E.L.E. Elle n'a pas demandé à en faire partie et le premier contact officiel avec la Communauté ne date que de peu avant 1970, date à laquelle fut signé l'accord commercial.

Du point de vue commercial, cet isolement se traduisait par un niveau élevé de tarifs douaniers, quatre fois celui de la Communauté et par conséquent un commerce extérieur réduit (en % du PIB 1975 : 7,6 % France 16 %, Pays-Bas 42,4 %).

Le grand événement politique des années 1970 pour l'Europe est donc et restera sans doute le changement de régime en Espagne, qui a provoqué le changement des idées et des conceptions, qui a ouvert les esprits, pour voir au delà des Pyrénées et qui, relativement rapide a abouti à la demande d'adhésion à la Communauté. La démocratie, les libertés individuelles, le respect des droits humains, des syndicats des travailleurs indépendants sont maintenant des réalités en Espagne et l'Europe doit en tirer la conséquence après tant d'années pendant lesquelles elle a contribué à l'isolement de l'Espagne invoquant l'absence de démocratie et de respect des droits humains.

Sans vouloir développer ce thème plus profondément, je suis convaincu que vous comprenez, étant si près de l'Espagne, que vous aviez déjà compris <sup>probablement</sup> depuis longtemps que le processus d'intégration de l'Espagne dans la Communauté a déjà commencé, qu'il se poursuivra avec un rythme régulier les deux, trois années qui viennent et aboutira dans les années 1980 à l'entrée définitive de l'Espagne dans la Communauté.

La demande d'adhésion date du 28 juillet 1977. Le Conseil a réagi favorablement, il a demandé l'avis de la Commission, celle-ci a commencé son travail en établissant une série de questionnaires qui ont été soumis au Ministre Calvo Sotello, membre du Gouvernement espagnol responsable pour les relations avec la Communauté et qui est décidé à réaliser l'adhésion de son pays dans les meilleures conditions et délais.

Les réponses à ces questionnaires ont entretemps été élaborées par les espagnols et aujourd'hui même se tient la première réunion à Madrid entre la Délégation pour l'Elargissement de la Commission - ce sont les services créés pour assister M. Natali, commissaire responsable pour l'élargissement - et les Ministre Calvo Sotello et ses collaborateurs, réunion qui permettra

de prendre connaissance des premières réponses aux questionnaires. Il est à prévoir que ces travaux préparatoires visant l'établissement de l'avis de la Commission se poursuivront jusqu'en novembre-décembre de cette année, l'avis de la Commission sera soumis au Conseil des ministres au début de 1979, les négociations pourront alors s'ouvrir en septembre 1979 et l'adhésion en 1983 n'est alors pas à exclure.

Je vous ai décrit la situation comme elle se présente actuellement et vue d'une certaine distance. Mais si l'on s'approche des problèmes que soulève et soulèvera de plus en plus l'adhésion de l'Espagne si l'on connaît les réactions et les craintes des personnes, des régions, des secteurs directement touchés, il est impossible de garder cette distance, il faut descendre dans quelques détails.

Ce n'est pas seulement l'Espagne qui a demandé l'adhésion, le Portugal et la Grèce aussi veulent entrer dans le Marché commun. Le fait qu'il s'agit de trois pays méditerranéens qui produisent à des prix très concurrentiels les mêmes produits que nos régions méditerranéennes, qui elles connaissent déjà des grands problèmes de restructurations suite à la situation économique mauvaise, ce fait doit être et est d'ailleurs au centre des réflexions de la Commission, réflexions qu'elle a confié à un document d'information récemment soumis au Conseil des ministres et qui dans le jargon de la Communauté s'appelle la "Fresque".

Que dit ce document sur ce point précis des régions directement concernées par l'élargissement :

Les transferts de ressources indiqués ci-dessus exigeront un développement et une adaptation des instruments budgétaires à la disposition de la Communauté ainsi qu'une utilisation optimale des ressources de ces instruments. Une telle action devrait être entamée rapidement car il est nécessaire de renforcer les efforts actuels vers une accentuation des transferts au profit des régions faibles de la Communauté qui seront affectées par l'élargissement pour leur permettre de faire face aux conséquences de celui-ci.

Cette approche financière n'a de sens que si elle est intégrée dans une politique. En matière de politique économique, industrielle, agricole, sociale et régionale, une approche communautaire globale permet d'envisager plus positivement les conséquences de l'élargissement et d'assurer la cohérence du Marché commun. L'élargissement s'effectuera d'autant plus facilement que la Communauté sera forte et aura progressé dans la voie de l'UEM; cela permettrait en effet d'assurer la compatibilité des objectifs macro-économiques avec les objectifs structurels et des objectifs structurels entre eux, de faciliter la solution de problèmes que l'élargissement créera tant dans la Communauté actuelle que dans les trois Etats candidats et de réduire progressivement les inégalités et incompatibilités subsistant entre Etats et régions de la Communauté élargie.

La Fresque y revient dans son chapitre agricole :

L'Espagne, la Grèce et le Portugal présentent des différences notables. Mais les agricultures de ces trois pays présentent entre elles ainsi qu'avec celles des régions méditerranéennes actuelles des caractéristiques communes. Les déséquilibres existant au sein de la Communauté actuelle se trouveront donc amplifiés par l'adhésion de ces trois pays.

Le danger d'une augmentation du taux d'auto-approvisionnement dans certains secteurs déjà excédentaires ou à la limite de cette situation (vin, huile d'olive, certains fruits et légumes frais) est réel, d'autant plus que la reprise des mécanismes de soutien de la PAC, et le niveau souvent plus élevé des prix de la Communauté à Neuf pourrait conduire à l'accroissement de la production dans les pays candidats. Cela pourrait être vrai, en particulier, pour des productions intéressant des pays tiers avec lesquels la Communauté a établi des relations particulières.

Sur le plan interne, l'amélioration des structures de production allant de pair avec une amélioration qualitative mais non quantitative de la production sera nécessaire. En outre, l'évolution de certaines productions devra être mieux maîtrisée en tenant compte, d'une part, de la situation du marché au niveau communautaire et, d'autre part, de la

nécessité d'assurer le développement des différentes régions de la Communauté à douze. Il conviendrait également de poursuivre le processus déjà entamé dans la Communauté à neuf, visant à la reconversion de certaines productions vers des produits pour lesquels la Communauté est déficitaire. Toutefois, les structures agricoles des pays candidats se prêtent moins bien encore que celles des régions méditerranéennes de la Communauté à neuf à de telles productions qui sont, dans une large mesure, extensives.

Quelle que soit la réponse offerte dans le cadre de la PAC aux problèmes de l'élargissement, il est clair que toute amélioration dans le secteur de l'agriculture aura des conséquences précises sur l'emploi et conduira inévitablement à une réduction sensible de la population active employée, ou plutôt sous-employée en agriculture, et à la nécessité d'une absorption par les autres secteurs de l'économie. Ceci implique et souligne encore une fois la nécessité déjà rencontrée et acceptée, en ce qui concerne les régions méditerranéennes de la Communauté à neuf, de chercher la réponse en dépassant le cadre de la PAC et de promouvoir un développement intégré et parallèle de l'ensemble des secteurs économiques, ainsi que la coordination nécessaire des efforts communautaires, nationaux et régionaux.

J'espère que vous êtes comme moi et que vous ne croyez plus aux paroles mais seulement aux faits. Or, ces paroles doivent encore se traduire en faits et il faut comprendre le raisonnement de La Commission pour savoir comment ceci pourrait se faire.

.../...

L'Espagne n'a pas demandé d'adhérer à la France mais à la Communauté. Il est donc normal que les avantages et les désavantages soient équitablement répartis sur l'ensemble des Etats membres ; par la nature des choses, cette répartition n'est pas équitable puisque les Hollandais pourront exporter leur beurre et leur fromage excédentaire vers les 35 millions de consommateurs espagnols tandis que les viticulteurs du Sud de la France perdront une partie de leur marché au vin espagnol dont le prix de production est nettement inférieur.

La balance agricole donc le total des exportations espagnoles de produits agricoles vers la Communauté moins les importations espagnoles en provenance de la Communauté donne un déficit croissant pour l'Espagne.

Le rééquilibrage de ces avantages et de ces désavantages sera l'objet principal des négociations c'est-à-dire des travaux préparatoires entre la Commission et le Conseil visant à établir des positions communes en vue des négociations. Mais la Commission estime qu'il faut faire davantage et le plus rapidement possible. Les dernières décisions du Conseil en matière de politique agricole et notamment les aides décidées pour le Mezzogiorno et pour le Roussillon doivent déjà être vues dans l'optique de l'adhésion.

La Commission proposera d'autres transferts au profit des régions affectées par l'élargissement, mais elle voudrait bien disposer des instruments financiers nécessaires. Actuellement de tels transferts doivent passer par le FEOGA, le Fonds Régional ou le Fonds Social et ces fonds ne disposent pas des sommes en rapport avec les besoins, avec les tâches à exécuter ; les discussions au Conseil pour augmenter ces Fonds sont dures et ne témoignent souvent pas de cette volonté politique pour progresser vers l'Union économique et monétaire que les Etats membres confessent avec la bouche mais n'aiment pas avec leur coeur.

Il faut se rendre compte et la Commission a entrepris la tâche ingrate de le dire et de le répéter aux gouvernements des Etats membres et aux Ministres à Bruxelles aux réunions du Conseil que, la seule possibilité pour parvenir à l'aide effective des régions faibles de la Communauté c'est précisément le progrès vers l'U.E.M. C'est la création de possibilités de transferts budgétaires directs à l'intérieur de la Communauté en fonction des besoins de ces régions, système que nous connaissons tous à l'intérieur de chacun de nos Etats.

Ce progrès vers l'U.E.M., la Commission le voit comme un des éléments essentiels du processus de renforcement de la Communauté, renforcement qui ne constitue pas une condition de l'adhésion des trois pays mais qui constitue la condition pour la réussite de l'adhésion. Sans renforcement, l'adhésion des trois pays va plutôt avoir un effet négatif sur la cohésion des économies des 12, les écarts de développement deviendront de plus en plus grand, la relation du PIB par tête entre la région la plus riche et la plus pauvre est actuellement de 1 à 6 ; elle deviendra de 1 à 15, les systèmes de prix communs dans le domaine agricole seront encore plus difficile à maintenir par les taux d'inflation accusant des différences de 15 à 20 %. Une dilution de la Communauté et un glissement vers une zone de libre échange serait alors à attendre. Ceci pour expliquer ce terme renforcement qui implique aussi bien le progrès vers l'U.E.M. que la dynamisation de la politique industrielle, la réforme de la PAC ou de la politique régionale.

Au fur et à mesure que les problèmes des régions les plus exposées à la concurrence des produits espagnols apparaîtront et même avant, la Commission soumettra au Conseil des propositions pour réduire le plus possible les dangers mais il ne faut pas se faire d'illusions.

La discussion intérieure entre la Commission, le Conseil et le Parlement européen sur la concrétisation des idées sur les propositions à faire et les mesures à prendre vient de s'engager. Cette discussion obligera la Commission à préciser davantage ce qu'elle a indiqué dans la Fresque. Cette tâche n'est pas facile et demande un arbitrage entre ce qu'il est souhaitable de faire et ce qui est politiquement réaliste. L'apport qui pourra venir des intéressés, des personnes et des organisations, des parlementaires et des producteurs agricoles des régions en question sera hautement apprécié.

Ce ne seront pas seulement certaines régions qui seront particulièrement touchées par l'adhésion de l'Espagne mais aussi certains secteurs, notamment certains secteurs déjà en difficultés actuellement risqueront de subir des conséquences négatives de cette adhésion.

La sidérurgie espagnole dispose d'une capacité de production importante, les investissements fait dans une situation de forte protection ont permis de créer des unités modernes, leur main-d'oeuvre hautement qualifiée et leur gestion parviennent à des produits de qualité élevée et les coûts de revient permettent des exportations à des prix très concurrentiels. La Communauté devrait se préparer à des négociations difficiles dans ce secteur pourrait-on croire.

Dans la Communauté le secteur en question dispose d'une organisation commune de marché particulière, le traité de la CECA et les réglementations adoptées dans ce cadre concernent les prix et la non-utilisation des capacités. Devant le danger des importations espagnoles - les tarifs communautaires ont été réduits dans le cadre de l'accord commercial de 1970 de 60 % et le tarif espagnol est de 2 à 3 fois celui de la Communauté - les industriels du secteur se sont récemment concertés et sont arrivés à des conclusions intéressantes. Au lieu de plaider pour une longue période transitoire, pour des mesures particulières pour ce secteur en difficultés, afin de pouvoir supporter mieux la concurrence espagnole, ils se sont exprimés en faveur de l'adhésion de l'Espagne parce qu'ils voient dans cette adhésion un moyen de mieux intégrer la production et le marché espagnol à la Communauté et notamment de supprimer toutes les barrières douanières, paradouanières et fiscales qui limitent actuellement le commerce avec ce pays, d'établir un tarif extérieur commun qui assure l'homogénéité de la Communauté et permette de mener avec l'Espagne, une politique commerciale commune à l'égard des pays tiers, de faire participer la sidérurgie espagnole non seulement aux règles de prix de la CECA, mais à l'ensemble de la politique communautaire de l'acier.

Dans ces conditions, les producteurs d'acier de la Communauté ne demandent pas de période transitoire. Ils souhaitent, au contraire, que l'intégration de l'Espagne se fasse le plus rapidement possible et sans exceptions d'aucune sorte. Ils sont aussi d'avis que la sidérurgie espagnole a atteint un degré de développement qui lui permet de s'intégrer immédiatement dans la Communauté.

.../...



Il y a encore un autre dossier que je devrait mentionner devant vous et c'est celui de la pêche, mais j'hésite fortement à entrer dans les détails de ce dossier en ce moment puisque les négociations entre la Communauté et l'Espagne se trouvent dans un stade extrêmement difficile et le dossier est aussi bien pour la France mais surtout pour l'Espagne explosif.

Je veux conclure en prenant de nouveau un peu de distance géographique des régions frontalières de la France et de l'Espagne. Le processus d'intégration européenne a son origine dans les régions frontalières entre l'Allemagne d'un côté et la France et le Benelux de l'autre. De Bâle jusqu'à la mer du Nord des deux côtes du Rhin s'étend une région de l'Europe où les Romains se sont déjà fraternisé avec les tribus saxonnes, frisonnes, germanes et franches mais région aussi qui a eu le privilège que la plupart des guerres européennes s'y sont déroulées, région qui a éprouvé dès lors ce besoin profond de paix et qui a produit ces hommes comme Adenauer et Schuman, constructeurs de l'Europe. L'interdépendance culturelle linguistique familiale s'est l'élément essentiel qui passe les frontières étatiques, toujours en mouvement; l'interdépendance économique n'est pas moins fort développée. Le complexe industriel de la Sarre, celui du Luxembourg, de Liège et la Ruhr se touchent et se complètent; l'intégration européenne dans cette région c'est la conséquence logique d'une situation de fait, des réalités économiques. Traduit pour les régions du sud de la France et du nord de l'Espagne qu'est-ce que cet exemple veut dire? L'ouverture des frontières ne peut-elle pas donner un dynamisme, un nouvel élan à l'intégration européenne; les relations culturelles sont développées d'une façon toute particulière, la famille basque ne connaît pas de frontière, les espagnols catalans parlent des catalans du nord, ils se comprennent encore entre eux dans leur propre langue, les relations familiales sont probablement aussi développées que chez nous et l'interdépendance économique existe déjà; ne peut-elle pas se développer davantage?